

Achat de Truffes à Aubenas en 1760

Par Laurent DELAUZUN
archiviste municipal-Barjac

C'est en classant les archives communales de Barjac (30), que j'ai découvert la mention dans une quittance de l'achat de truffes au marché d'Aubenas en 1760.

Ces mentions sont suffisamment rares pour que l'on puisse écrire un article sur ce sujet !

Les protagonistes :

Claude SERVANT, né en 1716 à Banne (07) y habitant, semble être négociant. A son mariage en janvier 1740 avec Marianne FEUDIER, est présent et témoin Jacques FABREGAT. Il semble avoir donc des liens privilégiés avec ce dernier. C'est ainsi qu'il sera mandaté par celui-ci pour aller acheter des truffes à Aubenas.

Jacques FABREGAT, né en 1701 à Banne, fils de notaire et lui-même notaire et juge pour le comte du Roure.

C'est aussi l'homme d'affaire et de confiance du Comte du Roure. Il est présent à nombre de transactions, obligations, quittances ... ayant attiré aux affaires du comte du Roure et ce jusqu'à la fin des années 1770.

Il décède d'ailleurs à Banne en 1780, ayant le titre de juge en la comté du Roure. Il sera ensuite remplacé à ce poste par Jean GUEZ, notaire de Barjac, accessoirement membre de la petite communauté protestante de Barjac et membre, comme le Comte du Roure, de la loge maçonnique de Barjac créée en 1784.

Le marquis du ROURE de son vrai nom Denis Auguste de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE est né à Paris en 1735, où sa famille possède un hôtel particulier. Parmi ses titres de noblesse, il est Marquis puis Comte du Roure, marquis de Grizac (lieu de naissance de Guillaume GRIMOARD, connu sous le nom d'Urbain V, pape en Avignon de 1362 à 1370 et frère de son ancêtre direct), baron de Barjac (où il possède un château) et des états du Languedoc. Il est aussi seigneur de Banne où il possède aussi un château (qui sera le théâtre de l'épilogue de la contre-révolution de Jalès en 1792).

Son père, Louis Claude Scipion, avait comme homme d'affaire et juge en la comté Jacques FABREGAT, qu'il gardera dans ces fonctions donc à sa majorité.

Les truffes :

Ce qui semble être intéressant dans le document dont la transcription est jointe à cet article est la mention de 3 tarifs différents donnés à la valeur de la livre de truffes. Pour autant, ils sont assez proches.

La livre (-poids) dont il est fait mention vaut autour de 450 g (par exemple à Montpellier 414 grammes en 1730 -**Note sur les poids du moyen âge** par P. Guilhermoz-Bibliothèque de l'école des Chartes 1906)

Le document indique pour les plus belles truffes un tarif d'achat à 10 sols pour une livre(-poids) de truffes, soit la livre (450 g valant une demi-livre tournois (lt), cela fait, plus ou moins, le kilogramme de truffes à une livre tournois (lt).

Si l'on ramène ce tarif au prix de la douzaine d'œufs, pour sensiblement la même période, l'on pouvait acheter cette douzaine pour 5 sols.

(<http://www.histoirepassion.eu/?Conversion-des-monnaies-d-avant-la-Revolution-en-valeur-actuelle>).

La livre valant 20 sols, le kilogramme de truffes équivalait à acheter une cinquantaine d'œufs, ce qui semble bien loin des prix actuels pour le kilo de truffes.

Plusieurs possibilités donc :

Soit les quantités de truffes ramassées à l'époque étaient importantes, ce qui enlevait à la cherté à ce produit.

Soit à l'époque, ce champignon n'a pas la même réputation qu'aujourd'hui ce qui peut expliquer aussi un prix moins élevé.

Il n'en est pas moins vrai que le comte du Roure a acheté l'équivalent de 15 kgs de truffes qu'il fait monter à Paris, ce qui est, tout de même, une quantité importante ...

En conclusion et malgré la difficulté à avoir des éléments de comparaison, il semblerait que ce champignon ait été déjà apprécié à l'époque pour ces qualités culinaires... mais à un prix plus abordable !

Annexes :

Livre tournois (parfois écrit « livre Tournois », abrégé L, liv., lt, ₤, ou £) est une ancienne monnaie de compte française valant 240 deniers ou 20 sous, frappée originellement à Tours et qui fut utilisée en France sous l'Ancien régime. (définition Wikipédia)

Livre - poids : Au [Moyen Âge](#), sa valeur en France variait suivant les provinces entre 380 g et 552 g.

Elle est donc variable suivant les régions. Il fallait notamment distinguer entre la *livre de poids*, divisée en 12 onces (cf. *libra*), et la *livre de poids de marc* (1 [marc](http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr) = 8 onces) qui valait 2 marcs, soit 16 onces (cf. *mina*).
(définition <http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr>)

Transcription de l'acte (sans corrections)

Commission faite par moy Claude SERVANT
de Bane (*Banne*) de l'ordre de Monsieur FABREGAT
pour acheter de truffes pour estre envoyées
à Paris à Monseigneur le Marquis du Roure

Le vendredi 19 d'ecembre 1760 je suis
party de Bane et me suis rendu à Aubenas
et le lendemain jour de marché, j'ay acheté
de truffes scavoir quatorse livres à 9 sols
montant six livres six sols cy

6 lt 6 s

huit livres à dix sols la livre montant

4 lt

huit livres à neuf sols six deniers montant

3 lt 16 s

Dépence par moy faite en voyages séjour
et retour

1 lt 15 s

Salaire de mes journées

1 lt 4 s

17 lt 1 s

J'ay receu de Mr FABREGAT la somme de dix sept
livres un sols contenu en l'état sy dessus dont
quite à Bane ce dernier d'ecembre mil sept cent
soixante.

(Signé) SERVANT

Comptoir faite par moy Claude Servant
De ban de l'ordre de monsieur fabregat
pour acheter de truffes pour l'ordre l'usage
à paris a monsieur le marquis d'André

Le vendredi 19^e décembre 1760 je suis
parti de ban et me suis rendu a aubenas
le lendemain pour de marcher par acheter
de truffes, savoir quatorze livres a neuf sols
montant 128. Livres six sols — 6th 8th

huit livres a dix sols la livre montant 84th

huit livres a neuf sols six deniers montant 3th 16th

Reponne par moy faite l'usage de pour
et retour ————— 1th 15

Solde d'unes pannes ————— 1th 4th
————— 17th 1th

J'ai reçu de monsieur fabregat la somme de dix sept
livres un sol contenue en letat de l'effus dont
quite a ban le 20^e décembre mil sept cent
soixante Servant